L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI MATIN, 28 JUIN.

FEUILLETON.

MARTIN GIL.

CHRONIQUE DU TEMPS DE PHILIPPE II.

PAR

MANUEL FERNANDEZ Y GONZALEZ.

DEUXIÈME PARTIE.

A TEL ROI, TEL SECRÉTAIRE.

— 1578 —

IX.

LES PASSE-TEMPS DU ROI.

(Suite.)

L'imagination satanique d'Elvire, féconde et rapide dans ses conceptions, avait avec une audace incroyable, profité des renseignements contenus dans le livre d'Abul Ziad, pour créer une position difficile à ce roi, qui, ne croyant pas qu'il pût exister un pareil démon, doué d'une voix si douce, sans cornes et sans queue, se crut en présence d'un ange vainqueur.

Il ne faut pas oublier que si le roi Philippe II n'était pas superstitieux, il était grandement fanatique.

Elvire avait touché, par hasard, l'une des plus profondes plaies du cœur du roi, une plaie qui le dévorait, sans qu'il l'eût même révélée à son confesseur, Fray Diego de Chavis. Cette plaie était la haine profonde qu'il avait vouée à son frère don Juan d'Autriche, depuis que celui-ci désobéissait à ses ordres, et, blessant sa vétilleuse autorité, avait voulu agir par lui-même.

Elvire avait remué du doigt deux grandes passions au fond du cœur du roi, qui, lâche et méfiant quand il n'avait pas sous la main son capitaine des gardes et ses hallebardiers, trembla et regarda tout autour de lui, comme s'il cherchait les moyens d'échapper à l'influence de ce fantôme à la voix douce et argentine.

— N'est-il pas également certain, continua Elvire, récitant mot pour mot une autre page du livre d'Abul-Ziad, n'est-il pas certain que vous abusez de votre pouvoir temporel? En vous servant des bras de l'Inquisition, qui est le bras de Dieu sur la terre, pour des affaires purement terrestres, vous négligez le soin de votre empire: l'impiété et le crime se cachent sous un voile hypocrite au cœur de vos cités.

— Qu'y puis-je faire! dit le roi d'une voix altérée.

— Tournez les yeux vers Grenade.... Vos ministres sont des imbéciles ou des aveugles. Dans son enceinte, à l'ombre de ses maisons, les fils d'Agar travaillent en silence; au son de la cloche chrétienne se mêle le bruit impur des prières de Mahomet.

— Les Maures! dit le roi avec un lugubre accent.... C'est possible.... Mais que le capitaine-général et l'archevêque ne se doutent de rien.... C'est possible.... Mon œil ne peut atteindre partout.... Dieu, dans sa colère, veut peut-être me châtier d'être trop faible envers cette race maudite.

— Servez la religion, et Dieu vous pardonnera.

— N'ai-je pas tous les égards voulus pour ses ministres? Ne viens-je pas de dépenser un trésor pour l'érection d'une nouvelle église? Ne fais-je pas brûler les hérétiques?

— Et vous, venez néanmoins à un rendez-vous d'amour dans la maison d'un renégat! Et vous y avez fait construire une alcôve plus richement parée qu'un autel!

Elvire s'avança lentement vers l'alcôve, et, d'un geste que nous qualifierons de dramatique, montra le luxueux lit au roi, qui se couvrit le visage de ses mains.

— Mais Dieu aura pitié de vous, continua Elvire en regardant le roi jusqu'au fond des yeux, si vous exterminez vos ennemis.

— Les exterminer! dit le roi.

— Et Dieu pardonnera même vos adultères amours avec la princesse d'Eboli, car après tout, ce sont faiblesses humaines.

— Et mon frère don Juan? dit le roi avec terreur.

— Votre frère don Juan prétend s'unir à la reine d'Angleterre.

— Eh bien?

— C'est donc un hérétique relaps, un homme qui, pour un trône, flatte les protestants et va même jusqu'à les protéger.

— Mais.... le vicaire de Jésus-Christ plaide en faveur de mon frère.

— Le Pape s'abuse s'il croit convertir la reine Elisabeth à la foi catholique.

— Vous croyez donc que je puis user de rigueur envers mon frère?

— Indubitablement.

— Et son secrétaire Escobedo?

— Il faut qu'il meure!

— Oh! dit le roi comme soulagé d'un grand poids, c'est ce qu'avaient également pensé le marquis de Los-Velez et le grand inquisiteur.

Puis, par une transition presque naturelle, il ajouta:

— Vous dites donc que la princesse d'Eboli entretient des relations criminelles avec son secrétaire, Antonio Perez?

— C'est la pure vérité.

Le front du roi s'assombrit.

— Et il est certain que protégés par maître Nicodemus, ils se voient dans cette chambre à coucher?

— Comme il est certain que vous aurez à rendre compte un jour à Dieu de tout le mal que vous avez fait sur la terre.

— Et vous êtes sûre qu'ils avaient ici un rendez-vous ce soir?

— Oui.

— Qui vous l'a dit?

Le roi ne répondit pas.

— Qui vous l'a dit? répéta impérieusement Elvire.

Le roi hésita, et répondit enfin à demi-voix:

— Juan d'Escobedo.

— Et vous veniez sans doute pour surprendre les amans?

— Oui, répliqua le roi d'un ton caverneux.

— Il est certain que la jalousie déchire l'âme, continua Elvire, oubliant un peu son rôle, et qu'en réduirait volontiers à néant celui qui a semé l'amertume dans notre cœur.

A ce langage passionné, si loin de celui d'une âme de l'autre monde, le roi revint à lui, honteux d'avoir cédé à la première impression d'une terreur superstitieuse, et se levant, il porta la main à la mante d'Elvire.

La jeune femme la laissa tomber à terre et resta debout, les bras croisés, enveloppée dans sa longue robe blanche, les cheveux épars sur ses épaules, sa belle tête entourée comme d'une auréole fantastique.

Le roi demeura ébloui, luttant tout à la fois entre l'admiration, la colère et l'orgueil d'un roi qui se voit insulté.

La jeune femme ne lui laissa pas le temps de se reconnaître, et, se jetant à ses pieds, elle saisit une de ses mains, qu'elle baisa respectueusement.

Le diable commença à s'emparer du roi très chrétien.

— Pardon, sire, lui dit-elle; je vous ai tourmenté d'une manière impardonnable.... ne l'attribuez qu'à l'état du cœur d'une femme.... qui aime.... et qui est jalouse....

Malgré son ardent amour pour la princesse d'Eboli, le roi ne pouvait rester insensible à cette étrange déclaration: il prit Elvire par la main et la conduisit à l'estrade.

Elvire se couvrit le visage de ses mains, et fondit en larmes.

La position du roi était difficile: aussi ne trouva-t-il pas d'autre moyen d'en sortir que d'affecter une dignité offensée.

— Vous m'avez manqué de respect, dit-il, en employant des expressions offensantes pour la majesté royale, et que par une prédisposition étrange de mon esprit, j'ai peut-être appréciées plus qu'elles ne valent.

— Je vous ai demandé pardon, sire, dit Elvire, et je reconnais que j'ai commis une grande faute.

— Plus qu'une faute, dit le roi.

— Un crime, si vous voulez, répliqua-t-elle, mais vous ne connaissez pas mon caractère, sire; dans la situation où je me trouve, il m'est indifférent de vivre ou de mourir, et s'il était sur la terre un pouvoir supérieur au vôtre, je l'attaquerais de front, quand même je saurais qu'il doit m'exterminer.

Jamais le roi n'avait entendu un semblable langage; sa position devenait de moment en moment plus difficile: il se trouvait enserré dans un cercle de fer, comme la mouche dans une toile d'araignée.

— Enfin, dit-il, que voulez-vous de moi, senora?

— Ce que je veux de vous, répondit Elvire en lui jetant un regard languissant, ne le lisez-vous pas dans mes yeux, sire?

Philippe, sans force pour lutter, eut recours à la fuite; il ouvrit vivement l'alcôve et disparut.

A ce moment, on frappa fortement à la porte de la rue. Elvire prit un flambeau et descendit.

X.

MÉSAVENTURE DE L'ORFÈVRE.

Revenons au moment où Abul-Ziad sortit de sa maison.

C'était, comme on peut se le rappeler, un peu après l'heure de la prière.

Le Maure marchait aussi vite que possible par deux raisons: la première, par l'inquiétude bien naturelle chez un homme riche qui laisse sa maison seule; la seconde, c'est que la nuit était rigoureuse et qu'il pleuvait à verse, comme si le démon de l'hiver eût plané sur Madrid.

Enfin, la tempête redoubla avec tant de violence qu'Abul-Ziad fut obligé de se réfugier sous l'arc de la porte de la tour de Luzanes. Il se fit aussi petit que possible et se réfugia sous cette porte historique.

Il n'y était pas depuis cinq minutes, qu'un autre homme arriva pour se mettre, comme le Maure, à l'abri de la pluie, et ne le voyant pas, dans l'obscurité, il heurta contre lui.

— Dieu de Dieu! exclama le nouveau venu.... Qui va là?

Abul-Ziad, dégénéré par l'oisiveté, n'était plus le redoutable pirate de Lépante; aussi trouva-t-il bon de se taire et de s'esquiver.

— Par les oreilles de l'archevêque! dit cet homme, vous ne partirez pas avant de m'avoir répondu, et ce qui est plus essentiel, avant de m'avoir conduit à certaine maison que je cherche.

Et, accompagnant la parole de l'action, il saisit le Maure par son manteau et le retint.

— Savez-vous, senor, dit Abul-Ziad, rouge de colère, que je ne comprends pas la raison qui vous fait retenir un homme qui n'a rien à démêler avec vous?

— Moi, je ne vois pas le motif qui vous a empêché de me répondre quand j'ai crié: Qui va là?

— Si je n'ai pas répondu, c'est que je ne l'ai pas voulu.

— Vous n'êtes qu'un imbécile!

— Et vous un insolent!

A ce mot, l'inconnu lâcha Abul-Ziad et saisit son épée, tout en se mettant devant lui pour l'empêcher de fuir.

— Par la queue de Lucifer! vous m'avez appelé insolent!.... Vous me ferez raison de cette parole.

— J'en veux autant pour votre qualification d'imbécile, dit Abul-Ziad, qui se souvint d'avoir été soldat, en se voyant insulté d'une manière si brutale.

Malheureusement, il n'avait pour épée qu'une bouteille et pour rondache un papier. Tout ce qu'il put faire fut de lancer un regard féroce à l'inconnu, regard sans effet à cause de l'obscurité.

— Vous ne paraissez tant soit peu fanfaron, dit l'autre, voyant qu'Abul-Ziad ne faisait aucun mouvement hostile.

— Je suis sans armes, car autrement je vous aurais déjà donné une leçon de politesse.

— Corps de Dieu! si ce n'est que cela, voici quelqu'un qui vient par ici et qui a des armes!

Et il se tourna vers une espèce de masse noire et gigantesque qui s'avançait à grands pas vers la place.

— Eh! l'ami! dit cet étrange personnage, faites-nous le plaisir de nous prêter votre épée.

— Que dites-vous? dit l'homme en s'arrêtant.

— Que vous me donniez votre épée.

— Pardieu! si ce n'est que cela, prenez-la, mais faites attention par où vous la prendrez pour [illegible].

Et sans [illegible], l'homme porta à l'emprunteur d'armes une estocade que celui-ci para d'une manière d'autant plus admirable qu'il ne s'y attendait pas.

Abul-Ziad avait reconnu la voix du second homme, et il s'approcha.

— Cette [illegible] est pour moi, senor Insuati, lui dit-il [illegible] le [illegible] de me la prêter.

— Ah! c'est pour vous, maître Nicodemus? répondit Insuati; je croyais que vous ne saviez manier que l'or et les bijoux.

— Comment! dit l'autre homme, vous êtes maître Nicodemus, le joaillier de Santa-Cruz?

— Précisément.

— Fort bien.... En ce cas, senor, moi, je suis don Juan de Menèses l'insolent.

A ce nom, qu'il connaissait par les lettres de Fatime, Abul-Ziad garda le silence, et Martin, que sans doute nos lecteurs auront déjà reconnu à ses blasphèmes exclusifs, remit son épée au fourreau et dit à Insuati:

— Merci, mon ami, de votre bonne volonté, mais je n'ai plus besoin de votre épée, et vous pouvez passer votre chemin.

— Oui, vous pouvez passer votre chemin, dit également Abul-Ziad.

— C'est que mon chemin est de vous chercher, maître Nicodemus.

— Et moi, je vous cherchais également, dit Martin Gil au Maure.

Abul-Ziad suait à grosses gouttes: sa pensée se reportait à sa maison, abandonnée à une femme inconnue; il se trouvait pris entre deux feux.

— Que celui qui est le plus pressé commence, dit Insuati.

— Moi, dit Martin Gil, je cherche une femme.

— Et moi aussi, répliqua Insuati.

— Me prenez-vous donc pour un gardeur de femmes?

— Je vous apporte une lettre, dit Martin.

— Et moi une autre, reprit Insuati.

— Dans ce cas, puisqu'il s'agit de lettres, dit Abul-Ziad, allons quelque part où les lettres puissent être lues et surtout où nous puissions nous mettre à l'abri de la pluie.

— Comme vous voudrez, répliqua Martin.

— L'hôtellerie de la Croix-Rouge est voisine.

— Va pour cette hôtellerie.

Un moment après, ils étaient attablés à l'hôtellerie de la Croix-Rouge.

— De la viande, du pain et du vin.... cria vivement.... dit l'aventurier en jetant un écu d'or sur la table.

(A continuer.)

BULLETIN FINANCIER.

Lundi soir, 27 juin 1870.

Le marché monétaire n'a pas changé. Dans les rues, le taux de l'intérêt est encore de 10 à 12 par an les billets de premier ordre accompagnés d'excellentes garanties collatérales et les billets de commerce de premier ordre sans garanties collatérales; de 1 à 1 1/2 par mois les billets de second ordre; de 9 à 10 par an le papier hypothécaire No 1, et 11 à 12 le No 2. Un assez fort billet hypothécaire No 1 s'est fait à 9 1/2.

La banque du Canal a déclaré un dividende de quatre pour cent, qui provient du bénéfice des six derniers mois et sera payé aux actionnaires le premier lundi de juillet, libre de la taxe.

L'or a ouvert à 110 7/8 à 111 1/8 contre 111 1/4 à New-York et fermé à 110 5/8 à 110 7/8 contre 111. Il avait, dans l'intervalle, touché 111 1/4. On a vendu $5,000 à 110 7/8, à 111, $30,000 à 111 à 111 1/8, $1,000, $3,000, $4,500 et $5,000 à 111 1/8, $40,000 à 111 1/8 à 111 1/4 et $1,000 à 111 1/4.—Rien dans l'argent. Les demi-piastres américaines sont cotées à 107 à 108, les piastres mexicaines à 3 de prime sur l'or.

Il s'est fait peu de chose dans le change étranger. Les cours ont d'abord été plus fermes, mais ils ont ensuite faibli avec l'or. Les [illegible] de Sterling comprennent 14,000 livres, dont 5000 connaissement à 120 3/4, 2000 clear No. 1 à 120 7/8, 2000 livres à 121 1/4 à 121 3/8, 1700 connaissement No. 1 à 109 et clear et 3000 livres à 109 1/8.— Dans le change sur France, 158,000 francs, dont 68,000 en change de commerce à 4-73 1/2, 40,000 dito (à 90 jours) au même taux et 50,000 de banquiers à 4-67 1/2.— Le sterling peut être coté à 120 1/4 à 120 3/4 le connaissement à connaissement No. 1 et clear et — à 121 3/4 le change de banque; le change sur France, 4-73 3/4 à 4-72 1/2 le premier et 4-70 à 4-68 3/4 le second.

Le change américain a été languissant, sans variations. Les banques ont tiré sur New York à 1/4 de prime pour les petites sommes. Les transactions sont: $10,000, $20,000 et $25,000 en change de commerce, $20,000 de banquiers, à vue sur New York, au pair, $13,000 en change de commerce, $10,000 et $15,000 de banque à 1/16 de prime.

Il y a eu demande animée d'actions du canal de l'Ile aux Vaisseaux; de 75 cents le prix est monté à 95 cents et $1. Les ventes de clôture ont eu lieu à 95 cents.

Les transactions sont: 300 actions du Canal de l'Ile-aux-Vaisseaux (de bonne heure) à 75 cents, 2,250 (500, 750 et 150) à 80 c, 1,500 (500 et 100) à 85 c, 1,000 à 87 1/2, 1,700 (2,000, 500 et 1,000) à 95 c, 1,000 (500 et 500) à 97 1/2, 500 à 97 1/2, 1,400 (200, 500, 250 et 500) à $1; 50 et 100 des Abattoirs Crescent City à $22 50, 100 et 200 à $23, 100 à $23 50; 150 de la Compagnie de Levées de la Vallée du Mississippi à $8 50. A la clôture, les actions de la Compagnie de Levées étaient offertes à $8. Les actions des Abattoirs sont cotées maintenant à $23 50 à 23.

$1,000 de nouveaux mandats de l'Etat se sont vendus à 86 3/4 et $1,000 à 87. Les courtiers ont acheté les mandats de l'Etat à 86 à 87 les nouveaux, 93 1/2 à 94 1/2 les anciens, et 98 à 98 1/2 les métropolitains; ils ont vendu les premiers à 87 1/2 à 88 les nouveaux, 95 1/2 à 96 les anciens, et 99 à — les métropolitains.

Les billets de la ville ont été négligés. Les courtiers ont offert d'acheter de petites sommes à 20 à 22 et de vendre à 18 d'escompte.

Bureau d'Espèces et de Change de Bruno & Warner, No. 146, rue Gravier, près St-Charles.

Or étranger.	Valeur en or des E.-U.
Souverains Victoria	$4 82
Do vieux	
Billets de la Banque d'Angleterre	4 80
Pièces de 20 francs	3 81
Billets de la Banque de France en francs	3 81
X Thaler	19
X Thaler prussien	7 60
X Guilders Holl	7 75
Ducats	3 25
Doublons d'Espagne	16 00
Do patriotes	15 50
Argent étranger.	
Argent anglais	
Do français	18
Piastres mexicaines	19
Do espagnoles	
Couronnes françaises	1 01
Do allemandes	1 00
Thaler	1 02
Thaler prussien—papier	1 00
Guilders	1 00
Spezie	1 02
Argent espagnol, par once	1 02

LA MOITIÉ D'UN ŒIL.—Le *Louisiana Democrat* dit: "Nous présumons que quiconque possède la moitié d'un œil peut apprendre, en [illegible] à se servir de la machine à coudre de Wilcox & Gibbs. C'est certainement un modèle de beauté et de simplicité." A vendre par M. S. Hedrick, 87 et 118 Canal.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Lundi soir, 27 juin 1870.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 2400 balles dont le contenu a été pris à des prix qui n'ont demandé aucun changement de nos cotes et nous les répétons comme suit: ordinary 15 à 16 c, good ordinary 17 à 17¼, low middling 17¾ à 18 ¼, middling 19 à 19¼, et strictement middling 19¾ à 20 cts.

Les dispositions ont été meilleures à l'ouverture du marché, les démarches nombreuses et la demande n'a cessé d'être bonne pendant toute la journée et a amené des ventes qui ont embrassé le montant cité plus haut. Les grades supérieurs, si on peut le dire, ont été plus fermes et généralement tenus à des prix plus raides que ceux que l'on eût acceptés samedi, mais dans le medium et les basses qualités les facteurs ont librement fait face à la demande et ont même donné des avantages aux acheteurs. Vers la clôture, et sur la foi des cotes de l'or à New York, 3 heures P. M., les prix sont devenus un peu plus faibles, du moins dans quelques cas, les facteurs ont accepté des offres qu'ils eussent précédemment repoussées. Il s'est vendu du strict good ordinary à 17¼ cts du low middling, bon style à 18c et du middling à 19 à 19¼ c. Au moment de la clôture il s'est vendu du middling fort style à 19 ¼ et la marchandise avait été précédemment tenue à 19¾ cts.

Les exportations d'aujourd'hui ont embrassé 732 balles à destination de Boston et 395 pour New York.

Recettes, proprement dites, depuis vendredi soir 2324 balles, contre 1368 durant le même laps de temps la semaine dernière et 588 l'an dernier, et depuis le 1er septembre 1118199 balles contre 782,330 l'an dernier, non compris 9112 balles supplémentaires.

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1 sept. 1869, bal		770
Arriv. dep. le dern. état	1554	
Arrivé précédemment	1180497	1182051
		1182821
Expédié aujourd'hui	1617	
Expédié précédemment	1105827	1107444
Stock en mains et à bord		75377

SUCRE ET MÉLASSE—Il a été reçu ce matin 69 boucauts de sucre; point de mélasse. Le marché est ferme et sans changements et il s'y est vendu 47 boucauts de sucre prime à 11¼ c la livre. Nous cotons le sucre inférieur 8¼ à 8¾ commun 9 à 10 cents, fair à good fair 10¼ à 10¾ c, fully fair 11 à 11¼ c, prime 11¼ à 11¾ c, choix 11¾ à 12 c jaune clarifié 12 à 12¼ c, blanc 12¾ à 13 c.

Melasse inférieure 25 à 55 c, fermentée 60 à 75 c, mélasse recuite des raffineries de la ville 80 à 75 c, golden syrup $1.

ARRIVAGES DE L'OUEST.—Les steamers Thomson Dean et Kellogg, ayant à sa remarque des barges de St. Louis, sont arrivés ici depuis notre dernier rapport.

FARINE—Le marché est calme, mais ferme et le medium et les grades moins élevés sont rares. La fine est cotée nominalement à $5 62½, superfine $5 75, double extra $6, triple extra $6 25 à $6 50, extra de choix pour familles $6 75 à $6 50. Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 400 barils de l'article dont 100 de triple extra à $6 25, 150 d'extra de choix à $6 60, 150 de à $7 75, 100 de à $7 85 le baril.

MAIS—Continue à être calme et les prix en sont plus bas. Ventes de 2600 sacs dont 1600 de mélangé à 95 c, 100 de à 97½c, 100 de à $1, 700 de blanc mélangé à $1 à $1 05, 50 de jaune à $1 02½, 150 de blanc à $1 12½ le boisseau.

AVOINE—L'avoine est calme et est cotée nominalement à 63 à 65 c le boisseau.

SON—Calme et les prix en sont plus bas. Ventes, aujourd'hui de 50 et 500 sacs de l'article à $1 les cent livres.

FOIN—Le foin est calme et plus bas. Le prime de l'Ouest est coté à $23, la qualité de choix $23 à 23 50 le tonneau.

PORC—Le marché est ferme et sans aucun mouvement. Le mess est coté en gros à $31 25 à $31 50 le baril. Le détail se fait à $31 50 à $32 le baril selon le poids.

VIANDES SALÉES A SEC—Les épaules sont cotées à 13¼ à 13¾ c la livre.

BACON—Dans l'article il ne se fait que des affaires limitées en détail. Les épaules sont cotées à 14 à 14¼ c, les cotés clear ribbed 17¼ à 17¾ c, les cotés désossés 18¼ à 18¾ c, jambons [illegible] 23 c la livre.

BREAKFAST BACON—Le bacon ribbed de l'Ouest se vend 17½ à 18 c; du désossé 19 à 20 c, du du Nord 20 c la livre.

SAINDOUX—L'article en tierçons est coté à 18½ à 18¾ c, en barillets 18¾ à 19¼ cent la livre.

RIZ—Le stock de riz de la Louisiane est faible et l'article éprouve une bonne demande locale, ce qui fait que les prix en sont fermes. La qualité de choix est cotée à 9 à 9¼ c la livre, prime à bon de 8 à 8½ c ordinary à bon de 6¾ à 7¼ c, inférieur 5 à 6¼ c la livre.

BEURRE—La demande de beurre est meilleure et porte sur les bonnes qualités, mais l'intérieur est presque invendable.—Nous cotons la qualité de choix de l'Ouest 25 à 26 c, Goshen 33 à 36 la livre.

FROMAGE—Continue à abonder et à être extrêmement calme. Nous cotons nominalement le Western factory 13 à 14 c, fromage crème 17 à 18 c la livre.

SEL—La demande de sel de Liverpool est bonne et les prix stable. Nous continuons à coter l'article pris des mains de commerçans $1 55 à $1 60 pour le gros et $1 70 à $1 75 pour le fin. Quand de forts lots sont pris dans des entrepots pour des bateaux, une déduction est faite pour frais de charroi. Le sel des Iles Turques se vend à 50 cts le boisseau.

Marché aux Bestiaux.

Nouvelle-Orléans, 26 juin 1870.

Arrivés, hier—160 bœufs du Texas, 65 veaux et veaux d'un an, 111 cochons.

Vendu—281 bœufs du Texas, 30 veaux et veaux d'un an, 63 cochons, 30 moutons.

A vendre—367 bœufs du Texas, 912 veaux et veaux d'un an, 136 cochons, 1,16 moutons et 3 vaches à lait.

Bœufs du Texas, nourris au maïs, 1re qlt., p. liv. nette	14	à	16
Bœufs du Texas, choix, par tête	40	à	50 00
Bœufs du Texas, 1re qlt., par tête	30 00	à	40 00
Bœufs du Texas, 2e qlt., par tête	20 00	à	30 00
Bœufs du Texas, 3e qlt., par tête	14 00	à	18 00
Cochons par liv., gr	— 10	à	— 12
Cochons (Stock) par tête gr	7 50	à	9 25
Moutons 1re qlt., par tête	4 00	à	6 00
Moutons 2de qlt., par tête		à	3 50
Moutons, 3me qlt., par tête	2 00	à	
Vaches à lait, de choix, par tête	80 00	à	100 00
Vaches à lait, 2de qlt., par tête	60 00	à	80 00
Vaches du Texas, avec veaux par livre		à	
Veaux, par tête	7 00	à	15 00
Gros veaux, par tête	7 00	à	12 00
Chèvres par tête	1 50	à	4 00

LE NŒUD GORDIEN TRANCHÉ—Le nœud gordien est tranché, car la machine à coudre de Wilcox et Gibbs, si longtemps désirée, a enfin fait son apparition. C'est une des grandes conquêtes du siècle.

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'*Abeille*, Mardi matin, 28 juin 1870.

Il n'y aura maintenant plus de variantes dans notre bulletin thermométrique, et il nous faudra répéter tous les jours qu'il fait chaud, très chaud.—Après cela, il n'est pas tout-à-fait indispensable que nous le disions, puisque tout le monde s'en aperçoit comme nous. Malheureusement un bulletin intitulé: MOUVEMENT DU PORT, qui ne débiterait pas par quelques mots sur la température aurait un semblant de prétention qui s'accorderait peu avec nos habitudes. Nos confrères d'outre Canal s'occupent de la température: nous devons nous en occuper aussi, et faire comme eux. Voilà pourquoi ne voulant pas déroger aux usages de la presse, nous continuerons à parler dans cet endroit reculé du journal, de la pluie, du beau temps et d'autres choses non moins intéressantes.

Les arrivages et départs d'hier ayant été peu nombreux, la Levée a été remarquablement calme.

Sont arrivés hier: Le Myrtle de la côte d'en bas. Le Henry Tête du Bayou Lafourche. Le W. S. Pike et le Bàrtable de Bayou Sara. L'Era No. 9, et le Julia Randolph de la Rivière Rouge—et le Thompson Dean de St. Louis.

Sont partis: Le Hunter pour la côte d'en bas et le W. S. Pike pour Bayou Sara.

Parmi les départs réguliers d'aujourd'hui, nous mentionnerons le beau bateau le Bart Able, capitaine V. B. Baranco, lequel fait deux voyages par semaine jusqu'à Bayou Sara, partant de la Nlle-Orléans tous les mardis matin, à 10 heures, et tous les vendredis soir, à 5 heures. M. Allen [illegible] préside à l'administration intérieure [illegible] Dean est chargé du départ [illegible].

Parmi les [illegible] réguliers de demain, nous signalerons le Myrtle, pour la côte d'en bas; le Right Way, pour le Bayou Lafourche, et le St John, pour Baton-Rouge.

Médicaments.

Remèdes du Dr Richau

N'employez que ces remèdes et vous ferez une économie de temps et d'argent; vous conserverez la santé.

$1,000 de récompense à quiconque constatera an insuccès dans un cas quelconque.

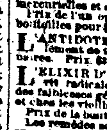

LE BAUME NO 1 DU DR. RICHAU guérit des ulcères, des maux de gorge et de bouche, des maux d'yeux, des maladies de la peau et du cuir chevelu, des scrofules, etc. Il chasse le mercure du sang, qu'il purifie.

LE BAUME NO 2 DU DR. RICHAU guérit des affections mercurielles et des rhumatismes. Prix de l'un ou de l'autre, $5 la bouteille ou deux bouteilles pour $9.

L'ANTIDOTE DU DR. RICHAU guérit radicalement de toutes les affections des voies urinaires. Prix $3 la bouteille.

L'ELIXIR D'AMOUR DU DR. RICHAU guérit radicalement des faiblesses des nerfs et des faiblesses générales chez les jeunes personnes et chez les vieillards.

Prix de la bouteille, $5, ou deux bouteilles pour $9. Les remèdes sont expédiés aussitôt que le prix en est reçu. Il y a des contrefaçons. Les véritables que ceux qui contiennent des bouteilles sur lesquelles sont soufflés les mots "DR. RICHAU'S GOLDEN REMEDIES, D. B. RICHARDS, sole proprietor." S'adresser à D. B. RICHARDS, No. 228, Varick St. N. Y. Agent à la Nlle-Orléans, JOHN FLEMING, Au coin des rues Magasins et Natchez.

22 juin—1 an 1/2

DIPLOME D'HONNEUR décerné à la Grande Exposition d'Altona, Allemagne, en 1869.

Médaille d'argent à la foire de la Louisiane—1870.

AMERICAN

AROMATIC BITTER CORDIAL

—ET—

Amer Toni-Aromatique

PRÉPARÉ PAR
A. A. PEYCHAUD.

CES deux Amers, le premier à prendre par mélange avec quoi que ce soit que l'on aime, et le second tout préparé à prendre pur, les deux également peuvent se prendre mélangés ensemble. Les uns dont seulement l'on obtient sur le champ un amer plus ou moins amer, de manière à contenter tous les goûts. Ces dits amers, dont la suavité et l'arôme ne sauraient être surpassés, ont été reconnus par les premiers juges de ce genre de composé et nécessaire au maintien de la santé, comme les meilleurs de la Création: ils rétablissent les organes de la digestion indéfiniment, source malheureusement féconde en maladies qui rendent la vie misérable, telles que Nerveuse, Gastrite, Foie, Débilité générale, etc., et dans tous les cas rappeler les forces et rétablir promptement le convalescent.

N. B. L'American Bitter peut se prendre pur si l'on veut; il n'est pas fort comme spiritueux, ce qui se prenant proprement mais en même temps infiniment agréable. Dans les principaux Hôtels, Clubs, Cafés, etc., ces dits Amers sont devenus d'un usage presque général.

A vendre par

E. MONTEUSE, Droguiste, Coin Chartres et Bienville.

Et par les principaux droguistes et marchands de groceries. 27 mars—1an Dim Mer Vend

Bandages Herniaires et Bandages.

Les premiers prix suivants ont été décernés à

H. SPILLMANN,

FABRICANT,

Au No. 93 de la rue Baronne, N. O.,

A la Quatrième Foire (1870) de l'Etat de la Louisiane.

DIPLOME POUR

Le meilleur et le plus agréable bandage herniaire pour les deux sexes.
Le meilleur bandage d'enfants.
Le meilleur bandage ouaté.
Le meilleur bandage ombilical.
Le meilleur bandage d'épaules.
Le meilleur assortiment de bandages herniaires.
Diplome pour la meilleure exposition d'attaches orthopédiques.

H. SPILLMANN,

Inventeur et propriétaire de la patente des bandages herniaires sans ressorts.
Venez les examiner avant d'en acheter ailleurs.
Les ordres sont promptement exécutés.
1er sept—1an

Le Dr. J. BRADFIELD,

"Female Regulator"

Le Meilleur Ami DES FEMMES,

Amène les menstrues, guérit des rhumatismes et de la névralgie du dos et de la matrice, des menstrues douloureuses, des maux de TETE, des douleurs au DOS et à l'AINE, arrête la menorragie, guérit des fleurs blanches et du relâchement de la matrice.

La guérison est aussi certaine que l'effet de la quinine dans les fièvres en frisson.

Les dames peuvent se guérir sans faire connaître leurs maladies à qui que ce soit et mettre ainsi à l'abri leur fierté et leur modestie.

Les meilleurs médecins le recommandent.

L'imprimé qui enveloppe la bouteille donnera au lecteur l'histoire de ces maladies, les certificats de cures merveilleuses et la manière de se servir du remède.

Fabriqué et à vendre par

BRADFIELD & CO. à Atlanta, en Géorgie.

Prix $1 50 la bouteille

A vendre par WHEELOCK, FINLEY & CO., E. J. HART & CO., BALL, LYONS & CO., Et au dépôt de Médicaments patentés de FLEMING.

28 jan—1an

Le Remède Indien des Montagnes Rocheuses, du Dr. IDAHOE.

LE REMÈDE INDIEN DES MONTAGNES ROCHEUSES, du DR. IDAHOE, guérit infailliblement des maladies de la peau, des rhumatismes, des cancers, des plaies, des ulcères, de la lèpre, de la gale, des maladies de l'épine dorsale, des maladies vénériennes, des maux de tête, des maux de dos, des brûlures, des foulures, des échauboulures, etc.

IL N'Y A RIEN DE COMPARABLE pour la chevelure, qu'il embellit et à laquelle il rend sa couleur primitive, pour les peaux mortes, etc. Il prévient la calvitie et empêche les cheveux de blanchir.

Pour les Hémorroïdes, les Cors et les Oignons.

L'Onguent Indien, du Dr. IDAHOE, est la préparation par excellence pour les hémorroïdes; il enlève l'inflammation, et le malade est soulagé immédiatement. Il est tout aussi efficace pour les cors et les oignons, qu'il amollit après quelques applications.

A vendre par tous les pharmaciens et au dépôt de médicaments patentés de Fleming, au coin des rues Magasins et Natchez.

Dépôt général au No 25 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans, Lne, et au bureau de A. Bouchard & Co. Pour les certificats, voir notre brochure.

Tout le Monde en prend.

AMERS DE BRADY, pour les Familles.

Le meilleur Tonique du monde.

QUI a remporté le premier prix aux Foires de la Louisiane, du Kentucky, de l'Indiana, du Missouri, de l'Alabama, etc. A vendre par

J. B. VANHORNE & CO.

LOTERIE.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

(Incorporée le 17 août 1868.)

CHAS. T. HOWARD .... Président

Loterie de Numéros Simples.

MAGNIFIQUE COMBINAISON.
20,000 NUMÉROS SEULEMENT.

GROS LOT - - - - - - $50,000

CLASSE 1.

Tirage, le SAMEDI, 16 juillet, 1870, à la Nlle-Orléans.

HOWARD, SIMMONS & Co. .... Contracteurs

—— PLAN ——

20,000 billets—Prix du billet: $20 seulement

1 lot de $50,000, soit		$50,000
1 lot de 20,000, soit		20,000
1 lot de 20,000, soit		20,000
1 lot de 10,000, soit		10,000
1 lot de [illegible]		[illegible]
[illegible]		[illegible]
217 lots de [illegible]		[illegible]
440 lots s'élevant à		$[illegible]

Billets entiers; $20—coupons en proportion.
Lots payables en plein, sans déduction.
Les ordres doivent être adressés à

CHAS. T. HOWARD, Président,
Lock Box 692, Bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

Envoyez un mandat sur la Poste ou enregistrez votre lettre. Samaro—

Dépôt du Moulin "Eagle" à égréner le coton et Dépôt de Machines,

—DE—

WILLIAM L. CUSHING,

Au coin des rues St-Charles et Union, près l'Hôtel St-Charles.

LANE & BODLEY.

CINCINNATI, O.

DÉPOT DE MACHINES DU SUD,

DE LANE & BODLEY,

Au No 61 de la rue St-Charles, coin Union.

L'AGENCE du Sud de ces célèbres moulins à scie et machines de LANE & BODLEY, de Cincinnati, et au No 61 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans, magasin de W. L. CUSHING qui en a un grand stock qu'il offre aux prix de fabrique. Ces prix sont bien au dessous de ceux de tout autre établissement, et la maison est décidée à n'envoyer sur le marché du Sud que des machines de premier ordre et garanties.

MACHINES, BOUILLOIRES, MOULINS A SCIE, MACHINES A LATTES ET A BARDEAUX, POULIES, MACHINES A ROUES, POMPES, MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS ET TOUTE ESPÈCE DE MACHINES FABRIQUÉES PAR LANE & BODLEY, DE CINCINNATI.

Pour les circulaires donnant des détails complets, s'adresser à W. L. CUSHING, au No 61 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans.

Ce clicher représente le MOULIN A SUCRE le plus puissant qui ait jamais été fait et qui a écrasé des perches de hickory à la dernière Foire. Les petits planteurs sont invités à faire demander des circulaires. Nous avons des moulins qui font de 1 à 12 boucauts par jour.

W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St-Charles.

Le soussigné est le seul agent de la Compagnie des MOULINS "EAGLE" à égréner le coton.
PRESSE A COTON, A MAINS, PORTATIVE.
PRESSE INGERSOLL A COTON.
PRESSE A COTON, PERFECTIONNÉE, DE NOYES.
PRESSE A COTON ALBERTSON.
PRESSEUR PATENTÉ DE NOYES.
PRESSE A COTON, PATENTÉE, DE HART.
VIS A COTON, NEWELL, AMÉLIORÉ, DE STEDMAN.
MOULINS A MAIS, QUEEN OF THE SOUTH, DE STRAUB.
MACHINES A FAUCHER, DE WALTER A WOOD.
Moulins à sucre Prize, Samson, Vulcans, Hercule, Favorite, Leviathan, Mammouth et Plantation, de G. L. Squire & Bro.
EVAPORATEURS AMÉRICAINS.
MOULINS EAGLE A SUCRE.
MOULINS A SUCRE, SOUTHERN, de Louisville.
EVAPORATEURS DE SCANTLIN.
LES BÉLIERS, MACHINES ET BOUILLOIRES PORTATIVES, des fonderies d'Ames.
MACHINES A DESCÉCHER, perfectionnées, de Stedman & Co.
MACHINES à barils et à douves de Stedman & Co.
LES CÉLÈBRES SCIES à dents insérées, de R. Hoe & Co.
MACHINES A JAUGER à vapeur, Utica.
MOULINS A MAIS, Nonpareil, patentés, de Sedgeroer.
MACHINES A COUDRE, de Florence.
MACHINES A BATTRE, de Joe & Shoemaker, qui ont obtenu la médaille d'or.
MACHINES A BARDEAUX et à douves, de Fuller & Ford.

Toutes ces machines sont reçues en consignation et se vendent, pour le compte des fabricants.

A leur plus bas prix.

Cet établissement ne font que des machines de premier ordre qu'ils garantissent sous tous les rapports.

WILLIAM L. CUSHING,
Au No. 61 de la rue St-Charles, coin Union, à deux portes au sud de l'hôtel St. Charles.

MACHINES "EAGLE", perfectionnés, à égrener le coton.

La grande demande de l'année dernière a épuisé le stock, et plus de deux cents clients n'ont pu être servis.

La Compagnie, afin de prévenir les désappointements, a augmenté le nombre de ses ouvriers et aura toujours un grand nombre de ses machines à son dépôt de la Nlle-Orléans. Les planteurs peuvent être assurés que toutes leurs commandes seront remplies en s'adressant à W. L. CUSHING, No 61 de la rue St-Charles, Nlle Orléans. Le prix est $26, pour la saison de 1870, à $5 la scie.

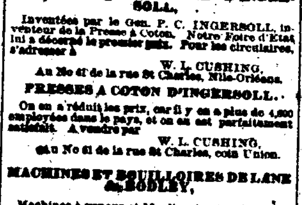

La meilleure machine à coudre du monde.

La machine à coudre de Florence est la meilleure qui ait jamais été faite. Tous les acheteurs en sont charmés. Elle a remporté le premier prix à Paris.

C'est la seule qui fasse quatre points distincts. Elle fait le même point que la machine de Wheeler & Wilson et quatre autres. Elle n'a pas de ressorts qui se dérangent. On a vendu 27,000 de ces machines, l'année dernière en France. Venez les voir au No 6 de la rue de Chartres. C'est la seule machine de premier ordre qui se vende dans le quartier français de la Nlle-Orléans.

Dépôt, pour la vente en gros, au No 61 de la rue St Charles. W. L. CUSHING, agent.

On demande des agents dans tout le Sud.

VIS NEWELL A COTON, DE STEDMAN.

Ce sont les meilleures pour les grands planteurs. Elles durent toute la vie d'un homme et on en a toujours été satisfait. Les prix en ont été réduits de beaucoup. La Foire leur a décerné le premier prix. On demande des agents.

W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St Charles, Nlle-Orléans.

PRESSE A COTON "EAGLE" D'INGERSOLL.

Inventées par le Gen. P. C. INGERSOLL, inventeur de la Presse à Coton. Notre Foire d'Etat lui a décerné le premier prix. Pour les circulaires, s'adresser à

W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St Charles, Nlle-Orléans.

PRESSES A COTON D'INGERSOLL.

On en a réduit les prix, car il y en a plus de 4,000 employées dans le pays, et on en est parfaitement satisfait. A vendre par

W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St Charles, coin l'Union.

MACHINES ET BOUILLOIRES DE LANE & BODLEY.

Machines à vapeur et Moulins à scies, de toutes les grandeurs, à l'Agence du Sud de LANE & BODLEY, No 61 de la rue St. Charles.

W. L. CUSHING,
Seul agent de Lane & Bodley.

MACHINES DE LANE & BODLEY A TRAVAILLER LE BOIS.

Machines de toute espèce, à l'agence du Sud, de Lane & Bodley, No 61 de la rue St-Charles.

W. L. CUSHING,
Seul agent de Lane & Bodley.

MACHINES DE LANE & BODLEY, AU PRIX DE CINCINNATI.

Toutes les machines de cette fabrique seront les mêmes à la Nlle-Orléans qu'à Cincinnati—en y ajoutant le prix du frêt et de l'assurance.

W. L. CUSHING,
Seul agent de Lane & Bodley,
Au No 61 de la rue St-Charles.

SOLE AGENTS for the sale of KRUG & Co's CHAMPAIGN.

A. ROCHEREAU & CO.,

COMMISSION MERCHANTS,

Importers of Wines, Brandies, Sardines, &c, &c,

16 & 18......ST-LOUIS STREET......16 & 18

INSTITUTIONS.

Institution de Jeunes Demoiselles sous la direction de

Mme FORTIER,

Ancienne Institution DAQUIN,
283......CHEMIN DU BAYOU......283
Près Claiborne.

Université de l'Etat de la Louisiane,

(Autrefois Séminaire de l'Etat de la Louisiane,)

BATON ROUGE, LOUISIANE.

FONDÉE ET SOUTENUE PAR L'ETAT

Nouvelle Session.

MAINTENANT en progrès, fermera le dernier mercredi de juin 1870. La prochaine session ouvrira le premier lundi de septembre et continuera pendant dix mois.

Le Bureau Académique

Est composé de professeurs de haut mérite dans toutes les branches de la Science et de la Littérature, telles qu'elles sont enseignées dans les principaux Collèges ou Universités.

Cours des Etudes,

Comprenant un département académique et préparatoire, y compris un cours de Littérature scientifique au choix; d'une école spéciale de Génie et de Commerce.

Librairie, Appareils ou Cabinets.

Bien choisis et de valeur. Les Cabinets de Minéralogie et de Géologie, les plus grands et les plus complets du Sud, embrassent les immenses collections du feu Col. Wailes, du Mississipi, et les Cabinets de Topographie, de Géologie et d'examen Botanique de la Louisiane.

Admission

Est accordée aux l'adeté n'ayant pas moins de quinze ans, et sachant l'Arithmétique, la Grammaire Anglaise et la Géographie.

Dépenses

Pour tout excepté le linge, pour dix mois, $300 payables d'avance, la balance le 1er février, par une traite à vue de 30 jours à 5 pour être payable. Les paiements peuvent être faits par la Banque du Canal ou des Citoyens.

On reçoit les Cadets pendant la session, mais les dépenses ne sont comptées qu'à partir de la date de leur entrée.

Discipline.

Militaire avec exercice tous les jours. Une batterie de quatre canons leur permet d'apprendre plus facilement l'artillerie. Uniforme des Cadets habillement gris, que les jeunes gens peuvent se procurer moyennant $30 par habillement.

Pour plus d'informations, s'adresser à

D. F. BOYD, Surintendant, Baton Rouge, La.

Office de l'Université, à la Nouvelle-Orléans, chez Swarbrick & Co. 30 rue de Camp.

Jusqu'à l'entière reconstruction du Collège, dernièrement détruit par le feu, près d'Alexandrie, l'Institution est temporairement située à Baton Rouge, à l'Asile des Sourds et Muets. Localité très saine et spacieuse pour un grand nombre d'élèves. Le nombre durant la dernière session était de 176. 17 mai—1an

MEDECINS.

AVIS.

LE Docteur ORIARD informe sa clientèle que pendant son absence et à partir de ce jour, il sera remplacé par le Docteur LANDRY, rue Dumaine, No 60, encoignure Royale. Tijuin—1if

Le Dr. Jules HOMBERGER,

Ancien chef de clinique du Dr. Sichel, à Paris.

OCULISTE,

140......RUE DU CANAL......140

Consultations de 11 à 2 heures.

1er oct—1an.

E. A. LANDRY,

De la Faculté de Paris,

60......Dumaine, encoignure Royale......60

TRAITEMENT HOMŒOPATHIQUE.

LE DR. LANDRY a fait établir chez lui un appareil complet pour l'application de la MEDICATION HYDROTHERAPIQUE, douches froides, sudation suivie de douches froides. Ce traitement particulièrement efficace dans une foule d'affections de longue date qui ont résisté à tout traitement antérieur est spécialement applicable aux cas de rhumatismes, goutte, névralgies, fièvres intermittentes, paralysies, dyspepsie, maladies du foie, diarrhées et dyssenterie chroniques et à toutes les maladies particulières au sexe féminin. Dans certains cas déterminés, ce traitement peut être suivi à domicile. Consultations de 7 à 9 heures A. M.

Entrepôt de Tapis.

E. C. PALMER & Co.,

Aux Nos 95, 96 et 97 de la rue du Camp,

VENTE EN GROS ET EN DETAIL.

NOUS avons l'ouverture, dans le courant de cette semaine d'un très grand assortiment de nouveaux articles reçus directement de Liverpool, par le "Castilla" et le "Sorrento." Toutes nos marchandises étrangères sont importées par nous-mêmes. Nous garantissons que nos prix EN GROS, soit EN DETAIL, sont aussi bas que ceux d'aucune autre maison des Etats Unis, et s'ils ne le sont pas, les ventes sont nulles. N'allez pas chercher des articles au Nord avant d'avoir examiné notre stock. NOUS DEMANDONS LA COMPARAISON.

TAPIS.—Axminster, Velours, Bruxelles, Trois Fils, Ingrain, Laine, Hollande, Vénitiens, Chanvre, etc. DEVANTS DE CHEMINÉES, un magnifique assortiment de toutes les grandeurs et qualités. TOILES CIRÉES, de toutes largeurs, 3 à 24 pieds, des fabriques d'Angleterre et d'Ecosse. NATTES—Chine, Cocos, Belgique, de toutes les qualités. Stores, Rideaux, articles de tapisserie, linge de table, nappes, dessous de tables, etc., etc. Assortiment complet, toutes les variétés.

AYA PANA.

CETTE merveilleuse liqueur, extraite des sucs de la plante de ce nom, ne saurait être trop recommandée dans l'hygiène publique par ses qualités si agréables que bienfaisantes.

Il n'est pas, en effet, une liqueur qui puisse lui être comparée lorsqu'il s'agit de dérangements d'estomac et de rétablir l'organisme altéré par toutes chaleurs ou toute autre cause, aussi quelle est la personne qui ne voudra l'avoir en sa maison pour l'employer à l'étendre d'eau ou en prenant un petit verre à jeun ou après le repas.

Dans les cafés comme dans tous les établissements, on en consomme des liqueurs, toute préférence doit être accordée à l'AYA PANA en raison de ses propriétés éminemment stomachiques et salutaires.

Dans l'Inde comme dans les Amériques l'AYAPANA est généralement employée comme boisson fortifiante pour ranimer la circulation et combattre les refroidissements produits par les symptômes de la fièvre jaune.

En vente en détail chez les principaux confiseurs et grocers.

En gros par

DEJAN BROS.,
Seul Agent,
88 rue de la Douane.

Porcelaines de Limoges.

Belles Porcelaines Françaises en déballage et à vendre en gros par

DEJAN BROS.,
88 rue de la Douane.

29 mai—1m

JARDIN MAGNOLIA,

AU PONT DU BAYOU,

En face du dépôt des chars de la rue de l'Esplanade.

LE besoin d'un jardin où les familles respectables puissent venir se récréer, se faisant vivement sentir, le soussigné, cédant à de nombreuses sollicitations, a consenti à ouvrir le Jardin Magnolia, qu'il a l'intention de rendre le plus beau du Sud.

Un corps de musiciens, qui vient d'arriver d'Europe, y fera entendre de la délicieuse musique toutes les après-midi. Les plus grands avantages seront offerts aux personnes qui désireront y donner des piques-niques, des bals, ou en obtenir l'usage exclusif de l'endroit pour un ou plusieurs jours.

Avril 10 GEO. MERZ, Propriétaire.

EXTINCTEUR DU FEU BABCOCK.

CETTE INVENTION, le meilleure protection contre l'incendie,

a remporté une grande victoire dans la dernière expérience faite dans la rue du Canal.

Elle a remporté le PREMIER PRIX, une magnifique médaille d'argent, à la Foire d'Etat du Texas, contre deux concurrents.

DAVID E. BRADLEY, Agent général pour le Sud.

, Rue Carondelet, 26, Nlle Orléans.

Pour les circulaires et les demandes d'agences, s'adresser à M. David E. Bradley.

E. A. GUILLOTTE, Agent pour la Nlle-Orléans, 26, rue Carondelet.

Assortiment de machines, et produits pour la vente.

29 mai—3m—3 f p s

Bureau de Change et de Monnaie.

BRUNO & WARNER,

146 rue Gravier, près de la rue St. Charles.

PAYENT les prix les plus élevés pour toutes monnaies en or, argent, lingots et billets américains ou étrangers. Achètent et vendent les bons du gouvernement, les actions et les billets de commerce. Tirage à vue et drafts sur New-York et toutes les principales villes d'Europe, par sommes à la convenance. Sfev—1an

J. BONTEMPS,

TEINTURIER ET DÉGRAISSEUR,

189......RUE POYDRAS......189

— Entre les rues —

Carondelet et Baronne.

(Etabli autrefois rue Bourbon.)

21nov—1an Nouvelle-Orléans.

Glycerole d'Amandes.

CETTE précieuse préparation enlève les boutons, les rousseurs, les taches de coup de soleil et les hâles et donne une teinte de satin. Ce n'est pas un mélange vulgaire de poudre, de pâte ou de blanc: les principaux ingrédients en sont la glycérine et les amandes douces qui ne accentuent à la peau la plus tendre. Il n'y a rien de meilleur pour faire cesser la démangeaison des échauboulures. Les premiers médecins la recommandent. Le glycérole d'amandes met la peau à l'abri des maladies de la peau et embellit le teint. Prix, 75 cents la bouteille.

Préparé seulement par J. FREDERICKS, Chimiste.

A vendre dans toutes les pharmacies.

Dépôt général chez

FREDERICKSON & HARTE,
Au No 139 de la rue du Canal.

F. GONTHIER,

— a transporté son —

ETABLISSEMENT DE TAILLEUR,

— Au No —

42......de la rue St. Charles......42

Vis-à-vis l'Hôtel,

Où il est prêt à recevoir ses anciens clients dont il exécutera les commandes à des prix réduits.

17 nov—1an

V. BIRI,

FABRICANT ET MARCHAND DE ARTICLES EN OSIER;

Wagons, Berceaux, Paniers de provision, Paniers à ouvrage, Chaises, Paniers à linge.

IMPORTATEUR DE

Paniers allemands et français, de fantaisie, &c.
Aux Nos 253 et 255 de la rue de Chartres,
10 mai—1an Nlle-Orléans.

BUREAU DE PLACEMENT ET D'ÉMIGRATION POUR LES DEUX SEXES. RUE TOULOUSE No 57.

LES PLANTEURS qui ont besoin de travailleurs peuvent s'adresser à notre bureau avec confiance; le grand nombre d'émigrants que nous recevons journellement nous met à même de remplir les ordres dans le plus bref délai.

Achats, ventes et locations diverses de fonds de Magasins, Restaurants, Cafés, etc.; Recouvrement de fonds.

13 mai—1an. S. TOURRE.

Les Sirops de Fruits

MIS EN BOUTEILLES, ET PRÉPARÉS PAR

G. W. DUNBAR & Son,

Ont encore remporté le premier prix pour leurs qualités supérieures et leur pureté. Ils sont mis en bouteilles préparés à la fabrique, Nos 10, 12 et 14 de la rue St-Louis et

ASSORTIS D'APRÈS LES COMMANDES.

—Egalement—

Sirops limon, framboises et autres sirops, mis en demi-bouteilles pour le commerce, à des prix réduits. 3mai—1 an

LE CÉLÈBRE

FOURNEAU DE CUISINE

— DE —

P. P. STEWART,

GRIL MOBILE.

LE FOURNEAU DE STEWART qui, jusqu'à ce jour, a conservé sa supériorité, est présenté aujourd'hui au public avec UN GRIL MOBILE et un PORTE-CENDRES, qui y ont été ajoutés. On a reconnu que sous le rapport de l'économie et de l'utilité, que le FOURNEAU STEWART surpasse tous les autres. LE NOUVEAU GRIL augmente de beaucoup la surface du four, double presque la capacité des tuyaux et, quand on ôte le gril, la poussière ne peut pas s'échapper. Le véritable fourneau Stewart porte, sur la plaque du foyer, le nom de P. P. Stewart.

FULLER, WARREN & CO.,
Seuls fabricants, à Troy, N. Y.

A vendre par

E. B. HOGAN,

No 25 de la rue du Canal.

Où on peut voir, tous les jours, fonctionner le fourneau. 17 février

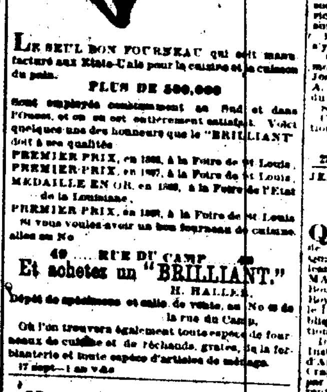

Une preuve éternelle de la grande supériorité du

"CHARTER OAK"

SUR TOUS LES AUTRES FOURNEAUX DE CUISINE.

LISEZ CECI:

Un "Charter Oak" qui a servi pendant 13 ans tous les jours.

Nouvelle-Orléans, 8 août 1869.

JE certifie que j'ai acheté de RICE BROS & Co., en 1856, le PREMIER FOURNEAU "CHARTER OAK" qu'ils aient vendu. On s'en est servi chez moi tous les jours depuis cette époque—c'est-à-dire plus de treize ans. Je recommande avec plaisir le fourneau "CHARTER OAK" à toutes les personnes qui tiennent maison. C'est le meilleur qui ait été fait. Je suis sûre qu'aucun autre n'aurait pu durer aussi longtemps et être aussi utile pendant treize ans.

MME L. F. FOSTER,
No 121 de la rue Washington, Nlle Orléans.

Ce même fourneau a été exposé à la Foire de l'Etat de la Louisiane en 1869. Plus de 20,000 personnes ont été convaincues qu'aucun autre four neau n'aurait pu durer aussi longtemps et être aussi utile pendant treize ans.

LE CÉLÈBRE FOURNEAU "CHARTER OAK"

—Est en vente chez

OMNICHES & POTHIER,

Importateurs et Marchands de Quincaillerie étrangère et américaine,

Encoignure des rues Bienville et Vieille Levée, et 8 oct—1an No 99, Vieille Levée.

"BRILLIANT" DE BUCK.

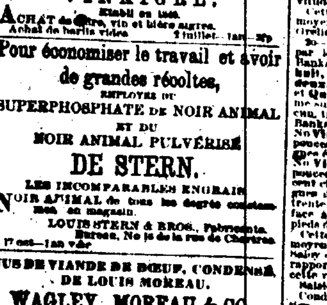

LE SEUL BON FOURNEAU qui soit manufacturé aux Etats-Unis pour la cuisine et la cuisson du pain.

PLUS DE 500,000

Sont employés constamment au Sud et dans l'Ouest, et on en est entièrement satisfait. Voici quelques-uns des honneurs que le "BRILLIANT" doit à ses qualités:

PREMIER PRIX, en 1866, à la Foire de St Louis.
PREMIER PRIX, en 1867, à la Foire de St Louis.
MEDAILLE EN OR, en 1869, à la Foire de l'Etat de la Louisiane.
PREMIER PRIX, en 1869, à la Foire de St Louis.

Si vous voulez avoir un bon fourneau de cuisine, allez au No

49......RUE DU CAMP......49

Et achetez un "BRILLIANT."

H. HALLER.

Dépôt de spécimens et salle de vente, au No 49 de la rue du Camp.

Où l'on trouvera également toute espèce de fourneaux de cuisine et de réchauds, grates, de la ferblanterie et toute espèce d'articles de ménage.

17 sept—1 an v&s

Machine à Coudre de GROVER & BAKER.

1870.

Quatrième Foire de la Louisiane et Première Foire du Texas, tenue à Houston.
Premier prix, comme la meilleure Machine pour familles.

Bureaux: 183, rue du Canal. 21 mai—3m

Mme ROBERT,

195......Rue du Canal......195

ENTRE BOURGOGNE ET REMPARTS.

DENTELLES, CHALES, FLEURS, &c,

Modes et Façons de robes dans les derniers genres de Paris. 16 avril—3m

J. J. ALBERT,

30....Rue des Chartres....30

Encoignure Douane,

A toujours en main un grand assortiment de

CHAPEAUX,

de tout genre:

Feutre, Laine, Paille, Campêche, &c., &c. Convenable pour le détail de la ville et celui marchande de la campagne. 6janv—1an

J. K. BAILEY,

246......Rue du Canal......246.

VINAIGRE.

Etabli en 1856.

ACHAT de cidre, vin et bière aigres.
Achat de barils vides. 2 juillet—1an—2p

Pour économiser le travail et avoir de grandes récoltes,

EMPLOYEZ DU

SUPERPHOSPHATE DE NOIR ANIMAL

ET DU

NOIR ANIMAL PULVÉRISÉ

DE STERN.

LES INCOMPARABLES ENGRAIS

NOIR ANIMAL de tous les degrés constamment en magasin.

LOUIS STERN & BROS., Fabricants.
Bureau, No 18 de la rue de Chartres.
17 oct—1an v&s

JUS DE VIANDE DE BŒUF, CONDENSÉ, DE LOUIS MOREAU.

WAGLEY, MOREAU & CO.,

A Columbia, Texas.

SONT prêts à fournir au public du JUS de viande de bœuf, condensé, en quantité au gré des acheteurs.

L'article est nouveau. C'est le JUS CONSERVÉ sous sa forme la plus pure et celle dans laquelle elle se vend à meilleur marché. Il suffit de la connaître pour l'apprécier. On s'en sert pour la préparation immédiate de soupe, de plats et de sauces—de soupes, telles que julienne, jardinière, macaroni, vermicelli, riz, oignons, tortue, queue de bœuf, et beaucoup d'autres. La force en est concentrée; elle ne s'obtient que par un procédé scientifique, et la quantité à employer dépend entièrement du goût. On peut faire, de suite, un excellent consommé français en ajoutant, à de l'eau bouillante, une cuillerée à café de l'extrait, du sel et du poivre.

Il reste le même pendant des années, dans quelque climat que ce soit.

P. BOUDOUSQUIÉ, Agent-Général,
W. G. LYON & Co.,
Aux Nos. 12 de la rue Tchoupitoulas et
24 juin—1m 12 de la rue Nlle-Levée.

AUX PHARMACIENS.

"EXTRACTUM CARNIS,"

—OU—

Extrait de Viande de Bœuf, de Louis Moreau,

Fabriqué par Wagley, Moreau & Co., A COLUMBIA, TEXAS.

WAGLEY, MOREAU & CO. fabriquent cette excellente préparation du jus de viande par, sans graisse, gélatine ou os. Une seule livre de cet extrait équivaut à trente-trois livres et un tiers des parties solubles du bœuf.

Les personnes qui souffrent d'une mauvaise digestion et celles qui ont besoin d'une nourriture fortifiante, les personnes âgées, les enfants, les dames après leurs couches, comprendront l'utilité de cet extrait qu'on peut prendre, très aisément, sous différentes formes agréables. On l'emploie en médecine et plus encore dans les ménages. Il est précieux en mer et c'est, en outre, un excellent anti-scorbutique.

Une petite cuillerée à café donne une assiettée de bon potage.

Il conserve ses vertus, pendant des années, dans tous les climats.

P. BOUDOUSQUIÉ, Agent Général.
WHEELOCK, FINLAY & CO.,
Au coin des rues Magasins et Gravier,
24 juin—1m Nouvelle-Orléans.

VENTES JUDICIAIRES.

La Banque d'Epargnes de Jefferson vs Edmund Burk, représentant ses enfants mineurs, Lovella et Edmund John Burk.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,018.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt huit de juin 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un TERRAIN situé à Est Bonligny, paroisse de Jefferson, en cet Etat, désigné par le numéro Dix sept de l'îlet numéro soixante huit, lequel est borné par les rues Napoléon, Apollo, Marengo et Constantinople, suivant plan déposé en l'étude de Selim Magner, notaire public en cette ville, pour recours, daté du 6 avril 1863.

Le dit terrain mesure, conformément au dit plan, trente sept pieds de face à la rue Apollo, sur une profondeur de cent vingt quatre pieds, entre lignes égales et parallèles.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient aux défendeurs les dits mineurs, au moyen de l'acquisition qu'ils en ont faite de Joseph M. Muir, suivant acte au rapport de T. J. Beck, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 4 juin 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
29 mai—29—juin 14, 21 28

DOMINIQUE VERGEZ vs FREDERICK W. RUST.

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 3,088.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt huit juin 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé au faubourg Plaisance, dans la ville et Paroisse de Jefferson en cet Etat, dans l'îlet borné par les rues de la Levée, Toledano, Chippewa et l'Avenue Louisiane et désigné par le numéro D[illegible] sur un plan dressé par B. Buisson, voyer, le [illegible] d'août 1834, déposé au bureau du recorder de ladite Paroisse de Jefferson.

Ledit terrain mesure trente-trois pieds au pourtour de face à la rue de la Levée, sur cent sept pieds et trois quarts de pied de profondeur sur la ligne limitrophe du No Neuf et cent quinze pieds sept pouces et trois quarts de pouce de profondeur du côté de la rue Toledano, et formant l'angle des rues de la Levée et Toledano.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Moses Levy, suivant acte au rapport d'Ernest Commagere, ci-devant recorder et ex-officio notaire public dans et pour ladite Paroisse de Jefferson, en date du 18 mars 1868.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
29 mai—29—4, 14, 21, 28 juin

NICOLAS CORNIBE vs JOHN ADAM MAURER.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 1,341.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt-huit juin 1870 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Trois terrains situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros "Un, Deux et Trois," dans l'îlet borné par les rues des Bons-Enfants, Morales, Clouet et Louisa, d'après le plan de Louis H. Pilié, ci-devant voyer de la ville daté du 31 mars 1836 et déposé pour recours en l'étude de S. Bouny, notaire public en cette ville.

Les dits terrains sont contigus et mesurent, mesure américaine, chacun, trente et un pieds, deux pouces, dix lignes de face à la rue Morales, sur une profondeur de cent dix huit pieds, six pouces, six lignes, entre lignes parallèles. Le No Un forme l'angle des rues Clouet et Morales.

Ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent et toutes dépendances et appartenances.

Ces terrains appartiennent au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la ville de la Nouvelle-Orléans, suivant acte au rapport du dit notaire Bouny, en date du 9 mai 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
29 mai—juin 8, 14, 21, 28

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DES MARCHANDS vs M. BUCK et Mme MARIE BUCK et W. R. BUCK son époux.

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 2,945.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt huit de juin 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Toulouse, Royale et St. Pierre et mesurant trente pieds de face à la rue Bourbon, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à la défenderesse pour l'avoir échue en partage suivant acte passé entre elle, la Dame Edouard Fortier, [illegible] Fortin, par devant [illegible] Fortier, notaire, Grima, notaire public en cette ville, en date du [illegible] mai 1868.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
27 mai—27, 4, 12, 19, 28 juin

Joseph David vs François Miranda.

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No [illegible].—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt huit juin 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro [illegible] dans l'îlet borné par les rues [illegible] Bons Enfants, Bagatelle, Morales et Union, suivant plan dressé par [illegible] arpenteur, en date du [illegible] septembre [illegible] et déposé en l'étude d'Edouard Barnett, notaire, lequel terrain est sous le No 108. Le dit terrain mesure, mesure américaine, quarante pieds de face à la rue de l'Union sur cent pieds de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la Dame Joséphine Dastugue, suivant acte au rapport de A. Dreyfous, notaire public, en date du 5 février 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
27 mai—27—juin 4, 12, 19, 28

JEAN SAUVAGE vs veuve ANTOINE GRAS—La Dame JOHNSON son épouse, la Dame WM FARRAGUT et son époux, la Dame P. MACHRAG et son époux, et autres.

QUATRIÈME Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No 23,935.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, cinq de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

DEUX TERRAINS situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues d'Amour (ou des Remparts), [illegible], Craps et du Port,—désignés par les numéros Dix Huit et Dix Neuf, d'après un plan d'Henry Griffon, daté du 16 février 1846 et déposé en l'étude de Joseph B. Marks, notaire public, lesquels terrains mesurent [illegible] d'après un plan dressé par [illegible] voyer, et déposé en l'étude de [illegible] notaire, [illegible] vingt neuf pieds de face [illegible] cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Ainsi qu'il appert plus amplement d'un acte d'hypothèque consenti par la Veuve Gras et autres en faveur de la Dame Marie Grabal, femme de Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville, en date du 29 janvier 1869.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
3 juin—3, 12, 19, 26 juillet 5

JAMES A. MORAN vs JAMES LONG.

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 3,111.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, cinq de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

1o—CINQ TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les numéros Treize, Quatorze, Quinze, Seize et Dix-Sept de l'îlet borné par les rues Bienville, Rendon, et de la Douane et l'Avenue Hagan, ayant les dimensions suivantes, savoir: Le No Treize formant l'angle de la rue de la Douane et de l'Avenue Hagan, mesure trente pieds de face à l'Avenue Hagan [illegible] pouces et cinq lignes de face à la rue de la Douane sur cent deux pieds [illegible]. Les Nos Quatorze, Quinze, Seize et Dix-sept mesurent, chacun trente pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue de la Douane sur cent deux pieds huit pouces et quatre lignes de profondeur.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Jacques Grelier.

2o—DIX TERRAINS, situés dans l'îlet borné par les rues Olympia, St Patrick, Palmira et Banks, désignés par les numéros Dix-sept, Dix-huit, Dix-neuf, Vingt, Vingt-et-un, Vingt-deux, Vingt-trois, Vingt-quatre, Vingt-cinq et Quatorze. Les dits terrains mesurant, comme suit: Les Nos Dix-sept à Vingt-trois chacun, trente et un pieds cinq pouces et [illegible] de face à la rue Banks, sur cent pieds six lignes de profondeur. Le No Vingt-quatre mesure trente et un pieds six pouces de face à la rue Banks sur cent pieds six pouces de profondeur et un pied [illegible]. Le No Vingt-cinq mesure trente deux pieds six pouces une ligne de face à la rue St Patrick sur cent cinquante sept pieds deux pouces trois lignes de profondeur, et le No Quatorze mesure trente deux pieds quatre pouces et une ligne de face à la rue Olympia sur cent cinquante sept pieds deux pouces et trois lignes de profondeur.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Bertrand Saloy et Antoine Doriocourt, Jr., suivant acte au rapport d'Antoine Doriocourt, notaire public en cette ville, en date du 4 avril 1862.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
3 juin—3, 12, 21, 28—juin 5

APPLETON NOYES & CO. vs. ISAAC HOCKADAY.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,118. En vertu d'un ordre de vente, rendu le 23 de juin 1870, et à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI six juillet 1870, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux, aux entrepôts du Star, rue du Commerce, angle Notre-Dame, Premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Cent soixante quatre (164) barillets Maquereaux,
Trente (30) demi-barils dito,
Et quatre (4) caisses Morue,

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
26 juin—26, 28—juil 1, 5, 6

W. B. DODSON vs J. R. WALKER.

COUR DE PAROISSE—Paroisse Jefferson—No 728.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour de Paroisse de la Paroisse Jefferson, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le JEUDI, sept de juillet 1870, à 11 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Les meubles et effets, appartenant au défendeur et contenu dans la maison occupée par le défendeur et située à l'angle de la rue du Coliseo et de l'Avenue Napoléon, dans le Sixième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24 juin—24, 28—2, 5, 7 juillet

La dame FANNY FRERET vs HENRY ABEL.

SEPTIÈME Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No 1,422.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, six de juillet 1870, à 5 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets appartenant au défendeur et qui se trouvent dans la maison située rue Bacchus près celle Quatrième, dans le Quatrième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
22 juin—22, 24, 26—juillet 2, 6

Alauston P. Hard vs Hinton & Scott.

QUATRIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans, No 23,984.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, vingt neuf de juin 1870, à 11 heures A. M., sur les lieux ci après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Tout le matériel d'imprimerie au No 27 Commercial Place dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
22juin—17, 22, 26, 28, 29

H. HANSELL vs J. A. PICKERT et al (J. A. Pickert & Wm H. Hanney).

COUR DU DEUXIÈME DISTRICT JUDICIAIRE, Paroisse Jefferson—No 3874.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour du Deuxième District Judiciaire, Paroisse Jefferson, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, huit juillet 1870, à 11 heures A. M., sur les lieux ci après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets de toute description qui se trouvent dans la maison occupée par le défendeur Wm H. Hanney et située Avenue St Charles, près la rue Valmont, dans le Sixième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
28juin—28, 29—juil 2, 5, 6

W. B. Macarty vs Francis Mouney.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,044.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, [illegible] juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

Deux terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, St Claude, Barracks et Hospital [illegible]. Les dits terrains sont contigus et sont désignés par les numéros cent quatorze (114) et [illegible] suivant plan dressé par A. de Armas, arpenteur, daté [illegible] et déposé en l'étude de Joseph [illegible] notaire public en cette ville, et mesurant chacun [illegible] pieds de face à la rue [illegible] sur [illegible] de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Les dits terrains appartiennent au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Henry Michel, suivant acte au rapport de Jos. Cuvillier, notaire public en cette ville, en date du 27 février 1865.

Conditions—cette vente étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit, caution bonne et solvable portant intérêt à raison de huit pour cent l'an de la date et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur paiera au comptant, et en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces du shérif et du greffier, s'élevant ensemble à la somme de $[illegible], ou environ, ainsi que le montant des taxes d'Etat, de paroisse et de ville.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
2juin—2—9, 12, 15

ROBERT SCHELL vs GEORGE C. BOGERT.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 1873.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, trente de juillet, 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

1o. Un terrain situé au faubourg Livaudais, [illegible] de Jefferson, en cet Etat, aujourd'hui le quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues [illegible] et désigné par le numéro [illegible] suivant un plan [illegible] déposé en l'étude de W. [illegible] [illegible] annexé à un acte [illegible] Philippe [illegible] en date du 27 août 1857, [illegible] trente sept pieds six pouces de face à la rue [illegible] sur cent vingt cinq pieds de profondeur.

2o. Une portion de terre située au dit faubourg Livaudais [illegible] Quatrième District de la Nouvelle-Orléans [illegible] rue Magasin sur cent vingt cinq pieds de profondeur.

3o. Un terrain situé au faubourg Livaudais [illegible].

[illegible]

Conditions comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
29juin 28 juillet [illegible]

FRANÇOIS LACROIX vs MARTIN DEE.

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No [illegible].—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, trente de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

TROIS TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les numéros [illegible] Trente-six et Trente-sept dans l'îlet borné par les rues [illegible] suivant plan dressé par Castaing & [illegible] architectes, le 2 mars [illegible] et déposé en l'étude de A. E. Bienvenu, notaire public.

Les dits terrains mesurent, mesure américaine [illegible].

[illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

M. A. WINEHILL & GEORGE PALFREY vs MARK TODD & MARGUERITE TODD, épouse de JAMES S. STEPHENS.

QUATRIÈME Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,602.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, [illegible] juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philippe, Ursulines, Magasins [illegible] et Philippe, mesurant, chacun vingt six pieds de face à la rue des Magasins sur une profondeur de cent vingt sept pieds [illegible] et de la portion inférieure du numéro [illegible].

Lesquels terrains sont désignés sur un certain plan dressé par B. Buisson, voyer, daté du 25 avril 1852 [illegible] numéros [illegible] sur un certain plan dressé par J. Pettingam daté du 17 mars 1847 [illegible] No 14, en l'étude de G. R. Stringer, notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient aux défendeurs au moyen de l'acquisition qu'ils en ont faite de Judah Hart suivant acte au rapport de W. J. Castell, notaire public en cette ville, en date du 12 octobre 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
16 juin—16, 25—juillet 3, 12, 17

Alfred C. Robertson vs James M. Pinneger et al. (Emilie Jeanne Robinson, épouse de W. W. Freeman, et W. W. Freeman.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,[illegible].—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, [illegible] de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

1o. Un terrain désigné par le numéro Dix, d'après un plan dressé par J. [illegible], arpenteur, daté du 1er mars 1867, dans l'îlet numéro Quatorze, dans le Cinquième District de cette ville autrefois ville d'Alger, mesurant, mesure américaine trente pieds de face à la rue Peter, sur cent vingt pieds entre lignes parallèles.

2o. Une moitié du terrain désigné par le numéro onze suivant le dit plan, situé dans le même îlet et District, et contigu au terrain ci-dessus décrit, mesurant, mesure française, quinze pieds de face à la rue Peter, sur cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les dits terrain numéro Dix et moitié du terrain numéro onze, appartenant à la défenderesse la Dame Emilie Jeanne Robinson, épouse de W. W. Freeman.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
18juin—18, 26—juillet 3, 12, 20

FRANÇOIS LIMONGY vs GEORGE MALCOLM & ROBERT MALCOLM.

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 3[illegible].—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, [illegible] juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, au faubourg Lacourse, composé de deux terrains, désignés par les numéros trente quatre, d'après un plan particulier dressé par J. D'Hemecourt, voyer, le 2 novembre 1856, déposé en l'étude de A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville, sous le No 22.

Le No quatre mesure seize pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Apollo, sur soixante trois pieds onze pouces et trois lignes de profondeur. Le dit terrain est à la distance de soixante-quatre pieds de l'encoignure de la rue Erato.

Le No trois mesure quinze pieds onze pouces de face à la rue Apollo, sur soixante-trois pieds onze pouces et trois lignes de profondeur.

Les dits terrains font partie d'un terrain situé dans l'îlet numéro quatre-vingt huit du dit faubourg Lacourse, borné par les rues Apollo, Nayades, Erato et Clio désigné par le numéro six, d'après un plan dressé par B. Lafon, alors voyer, daté du 18 mai 1807.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient aux défendeurs pour en avoir hérité de leur mère, Jeanne McCall veuve de George Wood, ainsi qu'il appert d'un acte de la dite succession portant le No 9,826 de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
26juin—26, 8, 12, 21, 27 juil

J. D. TAYLOR vs JOHN ARROWSMITH.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1,274.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, premier de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un îlet de terre vague, situé dans le Premier District de cette ville, compris entre les rues Pierce (ou St James), Ulloa, Scott ou St John et D'Hemecourt, ayant une façade sur chacune des dites rues de trois cent dix-neuf pieds huit pouces et six lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions. Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qu'on en sera offert, à douze mois de crédit pour l'acquéreur offrant son billet ou obligation, avec caution bonne et solvable portant intérêt à raison de cinq pour cent l'an de la date, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur paiera au comptant, et en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces du shérif et du Greffier, s'élevant ensemble à la somme de $[illegible], ou environ, ainsi que le montant des taxes d'Etat, de Paroisse et de ville.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
14 juin—14, 18, 22, 28—juillet 1

THOMAS W. BOTHICK vs HARVEY GUILD.

SEPTIÈME Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—No 3,[illegible].—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, onze de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Charles, Carondelet et Ste Marie, désigné par le numéro Huit du dit îlet.

Le dit terrain mesure [illegible] pieds de face à la rue St Charles sur cent quarante neuf pieds six pouces et trois quarts de profondeur, entre lignes parallèles, jusqu'à la rue Ste Marie sur la quelle il a une façade de vingt sept pieds.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant le No 180 de la rue St Charles.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
9 juin—9, 15, 26—3, 11 juil

LE DR. J. SEGUIN vs HARVEY GUILD.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 1,[illegible].—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, [illegible] juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le [illegible] District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues [illegible].

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
21juin—21, 25, 26—2 juillet

JOHN McKELLAR vs STEPHEN JEAN [illegible].

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. [illegible]

[illegible]

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
21juin—21, 25, 26—2 juillet

La dame AMANDA REYNOLDS vs MARTIN CAREY.

La dame JOHNNA HAYDEN, épouse d'Edward Hayden, Cessionnaire vs ALBERT MENE.

SEPTIÈME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No [illegible].—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, [illegible] juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

1o. Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, [illegible] désigné par le numéro [illegible].

2o. Une portion de terre située dans le Premier District de cette ville, [illegible] Benton, commençant à la distance de soixante quatre pieds de l'encoignure de la rue [illegible].

3o. Une portion de terre située dans le même District et composée de la totalité du terrain désigné par le numéro un [illegible] sur un plan dressé par W. Englehart, daté du [illegible] déposé en l'étude de W. Christy, [illegible] notaire public en cette ville, et de la portion inférieure du terrain désigné par le numéro trois, d'après un plan dressé par [illegible] Dunbar, ci-devant voyer de la Municipalité No 2, et déposé en l'étude de A. Mazureau, notaire public en cette ville.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Le terrain désigné par le numéro six d'après le plan déposé en l'étude de Wm Christy, ci-devant notaire public en cette ville, appartient au défendeur, Martin Carey, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Carl Kohn, suivant acte au rapport de Wm. L. Poole, notaire public en cette ville, en date du 10 d'avril 1862, et le terrain désigné par le numéro six, d'après le plan déposé en l'étude de A. Mazureau, notaire public en cette ville, appartient au dit défendeur Martin Carey au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Henry Cassidy, suivant acte au rapport du dit notaire, Wm L. Poole, en date du 24 novembre 1866.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Toutes les susdites propriétés étant bien de communauté qui a existé entre le défendeur et sa défunte épouse Brigitte Lais.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
8juin—16, 26; 3, 12, 20juil

LA BANQUE D'EPARGNES DE JEFFERSON vs F. BURTHE et al.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No [illegible].—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le [illegible] juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

[illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
17 juin—17, 26—juillet 5

B. F. WIRE vs la Dame C. McGUIRE.

QUATRIÈME COUR DE District pour la Paroisse d'Orléans, No 23,[illegible].—En vertu d'un writ de [illegible] à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, vingt de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le [illegible] District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues [illegible], du Camp, [illegible] suivant un plan dressé par [illegible] Surgi, ci-devant voyer, daté du [illegible] 1847, et déposé en l'étude de Joseph Lacoste, notaire public.

[illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le No [illegible] de la rue St Joseph.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de la Dame Marguerite Hickey, épouse séparée de [illegible], suivant acte au rapport de Wm J. Castell, notaire public en cette ville, en date du 17 juillet 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
22 juin—22, 26 juil 5, 12, 21

CHESTER BISBEE, administrateur de la succession de la dame EVELINA L. GREEN, vs. la dame LOUISA V. KENDALL.

COUR DU DEUXIÈME DISTRICT JUDICIAIRE, paroisse Jefferson, No 2,[illegible].—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour du Deuxième District Judiciaire, paroisse de Jefferson dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt trois de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés dans la ville et paroisse de Jefferson désignés par les numéros [illegible] et [illegible] de l'îlet compris entre les rues des Magasins, Bordeaux, [illegible] d'après un plan dressé par W. T. Thompson, daté du [illegible] et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ci-devant notaire public à la Nouvelle-Orléans.

Le No Un forme l'angle des rues des Magasins et Bordeaux et mesure trente pieds de face à la rue des Magasins sur cent vingt quatre pieds de profondeur et face à la rue Bordeaux.

Le No Deux mesure soixante douze pieds six pouces de face à la rue des Magasins, sur cent vingt quatre pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite à la succession de F. L. Green, suivant acte au rapport d'Ernest Commagère, notaire public en la paroisse de Jefferson, en date du [illegible].

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
21 juin—21, 30—juillet 8, 16, 23 juillet

ST-LEON DESTREZ vs SARAH M. VANDERVOORT.

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 2,[illegible].—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, [illegible] juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés dans le Sixième District de cette ville, autrefois ville de Jefferson, désignés par les numéros [illegible] de l'îlet No [illegible] borné par les rues [illegible] Valmont, Leontine, Pitt et Prytanie, d'après un plan dressé par [illegible].

[illegible]

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de F. Allison, suivant acte au rapport de Thos J. Beck, notaire public en cette ville, en date du [illegible] février 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
22 juin—22, 28 juil [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

PAR VINCENT & CO., J. Vincent encanteur— Il sera vendu, MARDI, 28 juin, à 10 heures du matin, aux Nos 82 et 84 de la rue de la Douane:

Marchandises sèches étrangères et américaines, Evantails [illegible], Châles en dentelle,

—ET—

Articles de fantaisie.

2 juin—

PAR GABRIEL LEAUMONT.

500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

— Aussi —

400 lots Vêtements d'été assortis

PAR GABRIEL LEAUMONT, Encanteur— salle d'encan, 63 rue de Chartres, MERCREDI, 29 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu:

500 caisses bottes, souliers et brodequins.

— Aussi —

400 lots vêtements d'été assortis.

Conditions, comptant. 25 juin

VENTE A L'ENCAN, SANS RÉSERVE. No 345, rue Dumaine, entre Prieur et Johnson—Magnifique Mobilier de salon, de chambre à coucher, de salle à manger, Verreries, Porcelaines, Batterie de cuisine, etc.

PAR GABRIEL LEAUMONT, Encanteur— salle d'encan, No 63 rue de Chartres— JEUDI 30 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, sans réserve, au No 345, rue Dumaine, entre Prieur et Johnson

Un ameublement complet de maison. Jolis meubles de salon en velours, lit Victoria, armoire à glace, pendule, vases, statuettes, tapis de Bruxelles, lambrequins, table à manger, side-board, verreries, porcelaines, batterie de cuisine, etc.

Aussi: Un piano Pleyel de Pleyel.

Conditions—Comptant au moment de la livraison. 27 juin

PAR EUGENE TOURNE.

Vin Rouge, Vinaigre, Savon de Castille et Huile d'Olive.

PAR EUGENE TOURNE, successeur de E. Tourne—VENDREDI, 1er juillet 1870 à onze heures, il sera vendu, au Bonded Warehouse No 9, rue Toulouse, pour libérer une consignation—
30 barriques vin rouge Bandol, très corsé.

— AUSSI —

Au Warehouse de l'Importateur, M. Ant. Lanata, en face:

30	barriques	vin rouge	Bandol, très corsé,	
6	do	do	Cette, J & M.	
6	do	do	Cette, F. B.	
4	do	do		Bevasne & Gautier.

[illegible] barils vinaigre de vin blanc.
[illegible] caisses savon de Castille.
[illegible] paniers huile d'olive. 20 oncez, Bachpiaro.
Pour conditions et détails, voir les catalogues.
2 juin

PAR E. ROGER & CO.

Vente sans Réserve.

Marchandises sèches Etrangères et Américaines.

PAR E. ROGER & CO.—E. SAMORY, Encanteur— MARDI, 28 juin, il sera vendu à 10 heures, à leurs salles d'encan Nos 45 et 47, rue de la Douane,

Un [illegible] de marchandises sèches étrangères et américaines, comprenant un assortiment général.

PAR NASH & HODGSON.

BIBLIOTHÈQUE DE PRIX

— à l'encan —

Livres de droit. Ouvrages de littérature française, italienne et espagnole.

PAR NASH & HODGSON—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau, No 120 de la rue Gravier—LUNDI, 27 juin 1870, et tous les soirs de la semaine, à 7 1/2 heures, au No 6 de la rue Camp:

Quatre mille volumes d'ouvrages français, italiens et espagnols, ouvrages de droit et de littérature, formant la bibliothèque de feu Alfred Hennen.

On peut se procurer des catalogues au bureau des encanteurs.

Conditions: Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 20 juin

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Terrain amélioré et de prix, au coin des rues Claiborne et Orléans, 2me District.

Succession de Guillaume Juillia.

Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans.—No. 29,755.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur — MARDI 28 juin 1870, à midi, je vendrai, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, entre les rues [illegible] [illegible] de la Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, rendu le 26 octobre 1869, par [illegible] Louis Duvigneaud, juge de la dite Cour [illegible] de la paroisse d'Orléans, [illegible] suit et appartenant à la succession:

UN CERTAIN TERRAIN, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, [illegible] rues Claiborne, Orléans, [illegible] St-Pierre, [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant [illegible]. Les timbres de Réception aux frais de l'adjudicataire. A. Lamourouse notaire public aux frais de l'acquéreur. 27 juin

PAR B. J. MONTGOMERY.

Cuir à harnais. Cuir à harnais.

400 livres cuir à harnais "Oak Tanner"

Vente à l'encan, sans réserve.

PAR B. J. MONTGOMERY—B. J. Montgomery encanteur—Il sera vendu JEUDI, 30 juin 1870, à 10 1/2 heures du matin, à sa salle d'encan, No 24 de la rue du Camp:

Cuir à harnais "Oak Tanner."

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 29 juin

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR B. J. MONTGOMERY—B. M. Montgomery, encanteur—Il sera vendu, MARDI 28 juin, à 10 heures, à sa salle d'encan, No 24 de la rue du Camp:

Un assortiment général de Meubles,

— TELS QUE —

Bois de lit, tables de toilette, armoires, [illegible] et noyer, chaises, [illegible] tables à rallonges, tables de marbre, commodes, [illegible] lits, pupitres, bureaux, [illegible] Le contenu de [illegible] heures moins bien par [illegible].

— Egalement —

Une grande facture de lits de fer, chaises à salon, [illegible].

Conditions—Comptant.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

GRANDE VENTE SANS RÉSERVE

DE

200 caisses bottes, souliers et brodequins,

—ET—

250 lots habillements fins de saison.

PAR HOFFMAN MARKS & CO.—J. Levy, Encanteur. Il sera vendu MARDI, le 28 juin, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan au No. 36 de la rue de Chartres

200 caisses bottes, souliers et brodequins, formant un assortiment de chaussures d'hommes, de femmes et d'enfants.

ET

250 lots habillements fins de saison. Assortiment d'articles de chapellerie.

Conditions: à la vente. 2 juin

PAR S. GUINAULT.

GROCERIES.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, en encoignure Passages de la Bourse et Bienville—MERCREDI, 29 juin 1870, il sera vendu à 11 heures du matin, en encoignure des rues Bienville et Jefferson

Le contenu de la grocerie, consistant en sucre, café, huile d'olive, fruits au jus, conserves, sardines, vin rouge, etc. etc.

Aussi—l'installation de la grocerie, se composant de comptoirs, étagères, vitrines, etc., etc.

Conditions—Comptant. 25 juin

Beaux meubles en acajou et bois de rose, glaces françaises &c. &c.

Pour cause de départ

PAR S. GUINAULT. Encanteur—Bureau Passage de la Bourse et Bienville—MERCREDI, 29 juin 1870, il sera vendu à 10 heures et demie en la maison No 169 de la rue Royale, entre St Pierre et Toulouse, pour cause de départ:

Tout le contenu de la dite maison, consistant en beaux meubles de salon et de chambres à coucher, en bois de rose, acajou et noyer, grandes glaces magnifiques, de salon, tapis, [illegible] gravures, tables, [illegible], de cuisine.

Aussi un beau piano [illegible]

Conditions—Comptant. 25 juin

Belle Vacherie.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau coin du Passage de la Bourse et de la rue Bienville, MARDI, 28 juin 1870, il sera vendu à 11 heures précises du matin, la vacherie de Mme [illegible], située à l'encoignure des rues [illegible], dans le Troisième District, la [illegible], ainsi qu'il suit: et se composant de:

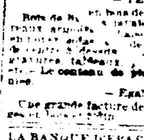

[illegible] vaches laitières avec [illegible].

[illegible]

Les bâtiments ne seront pas [illegible], le locataire [illegible].

Conditions—Au dessus de $[illegible] comptant, au-dessous [illegible] payable dans les vingt jours qui suivront celui de l'adjudication.

Les bâtiments [illegible] seront livrés aux [illegible]. 19juin

PAR G. DE FERIET.

MEUBLES. MEUBLES.

PAR G. DE FERIET, encanteur—Bureau, No 96 de la rue Royale, MARDI 28 juin 1870, à 10 heures du matin, sur les lieux, dans le Troisième District, il sera vendu à la dite [illegible] de la rue [illegible] Lafargue [illegible] entre [illegible].

Un assortiment [illegible] de meubles, [illegible] armoires, [illegible] toilettes en acajou, [illegible].

Conditions: Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 29 juin

PAR O. VALETON.

O. VALETON,

ENCANTEUR,

No 14, rue Natchez, entre Tchoupitoulas et Magasins.

OFFRE en vente le MARDI, JEUDI et SAMEDI, un grand assortiment de marchandises telles que jambons, épiceries, farine, petit salé, beurre, huile, morue, vins de toutes qualités, fromage, savon, chandelles, etc., etc.

PAR J. DEJAN Jr.

CHEVAUX ET MULETS.

Grande vente de beaux chevaux de selle et de harnais, mulets, buggies et harnais—à l'encan.

PAR J. DEJAN Jr. Encanteur. Il sera vendu MARDI 28 juin, 1870, à 10 heures et midi, aux écuries de P. Laner, rue Ursulines.

De beaux chevaux de selle et de harnais assortis par paires, beaux mulets d'habitations et de ville, etc. etc.

— Egalement —

Beaux buggies couverts et découverts harnais, selles &c. &c.

Conditions: comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Meubles, Pianos et Meubles de Bureaux—à l'encan.

Ventes régulières: Lundi, Mercredi, Vendredi.

PAR J. DEJAN Jr. Encanteur—Bureau et dépôt No 20 de la rue Bienville—Il sera vendu, en [illegible] MERCREDI [illegible] à 10 heures du matin dans la salle de vente [illegible] Toute sorte de meubles, [illegible] [illegible] [illegible]

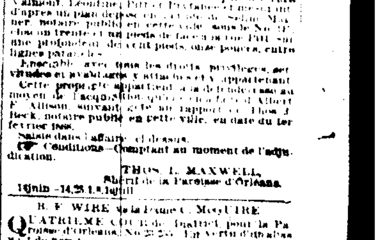

Toits. Toits.

TOITS ASBESTOS pour toiture, enduit Asbestos, ciment Asbestos, tissu préservatif à toits & vapeur. J. Valeton, seul agent. Réparations et construction de toitures de tout genre par des ouvriers expérimentés, à [illegible] et au meilleur marché [illegible]. Veuillez examiner.

ZABLE & DALTON,
Agents à la Louisiane.
21 juin—1an Au No 114 de la rue Perdido.

CONSULAT DE FRANCE:

AVIS MENSUEL — JUIN 1870.

Sont invités à se présenter au Consulat, le [illegible] suivent. Les ports de Mme [illegible] [illegible] [illegible] à leur sujet.

Anderson Mme	Gagnan Arthur
Albiz Théophile	Galezo Joseph
[illegible] de Lestrade	Jacques Jean
	Janin, chapelier
Brécher Virginie Mme	Laborde Eugène
Bouvet	Lévy [illegible]
Bourgeat Justine de la	Laval Jean François
[illegible] [illegible]	Lepreu [illegible]
Berger Jean	Lafosse [illegible] Mme
[illegible]	Latour [illegible]
Borey Charles	Lamolle [illegible]
Bossard Alexis	[illegible]
Callastre Delphine Hortense Mme	Maurel Jean Pierre
Camus Françoise	Merlin Victor
Carre Bernard	Mercerou Louis
Chamberlan Jean Baptiste	Michel Jean Marie
Cazaux Marie Jean Jacques	Muller Vincent
	Odier, Mouse et Lacoy
Dalson Jean	Pinaud Pierre
Dessaintseuroy Mme	Poussin Mathieu
Duplessis Antoine	Poste Marie
Duchamp Victor	Pierre Conrad
Dupré Joseph Alfred	Poisson Jean François
Durand Joseph	Pène Jean
Dufer Bernard et Fénini	Pierre Guillaume
Dutrey Arnaud	Rosier David
Dupuy Alexandre	Rouet Augustin Mme
Dupuy Louis Aubin	Renaud Eugène
Despaux Baptiste	
Desplats Jean Marie	Santoni Paul François
Estebenet Pierre	Verger Sylvain dit Paris
Flessière Philippe	Viguerie François
Fournier Jean, charpentier	Vezin Arnaud
Ferran Joseph	Welsch Pierre et Jacob
Grivet Claude	

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St Louis No 11, entre les rues de Chartres et Vieille Levée, est ouverte tous les jours, les dimanches exceptés de 10 heures du matin à 3 heures de la Présente. 1er juin—